



Copropriété à deux, forcer le syndic à réparer la toiture

Par **letie**, le **25/05/2016** à **10:03**

Bonjour, j'ai acheté un logement il y a 5 ans (c'est une maison divisée en 2 lots) et il pleut régulièrement chez moi via un toit terrasse. Nous avons un syndic. Comment obliger le syndic pour qu'il fasse réparer la toiture, et qu'il ne pleuve plus chez moi. Comme on est à 50/50 sur la copropriété il faut visiblement que l'autre soit d'accord. Est ce normal? J'ai avisé le syndic maintes et maintes fois pour rien. L'ag est dans moins d'un mois et je voudrais régler la question. Est ce que je peux refuser de signer le quitus et est que cela servirait à quelque chose ? Merci pour votre réponse.